



Planification annuelle 2025-2026

Musique

À l'intention des parents



Chers parents,

Tel que prescrit dans le régime pédagogique, nous vous transmettons certaines informations qui vous permettront d'accompagner votre enfant tout au long de l'année scolaire. Dans chacune des disciplines, votre enfant acquiert des connaissances. Lorsqu'il arrive à mobiliser ses nouvelles connaissances, il développe ses compétences. Autrement dit, lorsque l'élève arrive à utiliser ce qu'il a appris dans des contextes variés, il devient compétent.

Savoir par cœur, c'est bien, mais savoir agir, c'est mieux!

Le *Programme de formation de l'école québécoise*, la *Progression des apprentissages* et les *Cadres d'évaluation des apprentissages* sont les documents utilisés pour baliser les principaux objets d'apprentissage et d'évaluation¹.

Dans les pages qui vont suivre, vous trouverez :

- des renseignements sur les programmes d'études pour chacune des disciplines inscrites à son horaire;
- la nature et la période au cours de laquelle les principales évaluations sont prévues;
- la liste du matériel requis pour l'enseignement de ces programmes;
- des informations diverses pour chacune des disciplines.

Par ailleurs, voici quelques informations concernant les communications officielles que vous recevrez durant l'année :

| Communications officielles de l'année | |
|--|--|
| 1^{re} communication écrite | Vous recevrez une première communication dans la semaine du 6 octobre. Cette communication aura pour but de renseigner les parents de l'élève sur ses apprentissages et son comportement. |
| Premier bulletin | Le bulletin vous sera transmis au plus tard le 21 novembre 2025. Celui-ci couvrira la période du 27 août au 7 novembre et comptera pour 20 % du résultat final de l'année. |
| Deuxième bulletin | Le deuxième bulletin vous sera transmis dans la semaine du 23 février. Il couvrira la période s'échelonnant entre le 10 novembre et le 13 février 2026. Celui-ci comptera pour 20 % du résultat final de l'année. |
| Troisième bulletin | Le troisième bulletin vous sera acheminé par le portail Mozaïk au début du mois de juillet. Il couvrira la période s'échelonnant entre le 16 février et le 22 juin 2026. Celui-ci comptera pour 60 % du résultat final de l'année. |

N'hésitez pas à communiquer avec les enseignants de votre enfant ou avec moi pour de plus amples informations.

La réussite de votre enfant est au cœur de nos préoccupations!

Nous vous souhaitons une très belle année scolaire.

Nancy Boyce
Directrice

¹ <https://www.education.gouv.qc.ca/accueil>

Spécialistes Musique

Irina Stanculescu
Saphila Nkani (groupes 301-302-303)

Exigences particulières, devoirs et leçons, matériel de base

| | |
|----------------|--|
| Musique | |
|----------------|--|

Musique, 1^{re} année

Compétences développées par l'élève

| | |
|--|---|
| Inventer des pièces vocales ou instrumentales | Avec le soutien de son enseignant, l'élève apprend à inventer de courtes pièces musicales. |
| Interpréter des pièces musicales | Avec le soutien de son enseignant, l'élève apprend à interpréter de courtes pièces vocales et instrumentales. Il utilise sa voix et quelques instruments simples. Il apprend quelques connaissances liées à la musique. |
| Apprécier des œuvres musicales, ses réalisations et celles de ses camarades | Avec l'aide de son enseignant, l'élève nomme des contenus présents dans l'œuvre musicale. Il apprend à faire des liens entre ce qu'il a ressenti et l'œuvre entendue. |

Le programme de musique comprend trois compétences à développer.
Cependant, un seul résultat apparaîtra au bulletin.

Tout au long de la première année, l'élève développe les trois compétences avec le soutien de son enseignant.

Principales évaluations et résultats inscrits au bulletin

| 1 ^{re} étape (20 %) Du 27 août au 7 novembre | | 2 ^e étape (20 %) Du 10 novembre au 13 février | | 3 ^e étape (60 %) Du 16 février au 22 juin | | |
|---|---|---|---|--|---------------------------------------|------------------------------------|
| Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape | Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin? | Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape | Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin? | Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape | Épreuves obligatoires MEQ / CSS | Résultat inscrit au bulletin |
| | Non | Inventer Interpréter Apprécier | Oui | Inventer Interpréter Apprécier | Non | Oui |

Musique, 2^e année

Compétences développées par l'élève

| | |
|--|--|
| Inventer des pièces vocales ou instrumentales | L'élève apprend à inventer de courtes pièces musicales et à utiliser des éléments mélodiques. |
| Interpréter des pièces musicales | L'élève interprète de courtes pièces vocales et instrumentales. Il apprend quelques connaissances liées au langage musical. Il utilise sa voix et quelques instruments simples. Il tient compte des gestes de direction (début et fin de la pièce, nuances, etc.). |
| Apprécier des œuvres musicales, ses réalisations et celles de ses camarades | L'élève nomme des contenus présents dans l'œuvre musicale. Il apprend à faire des liens entre ce qu'il a ressenti et l'œuvre entendue. Il utilise le vocabulaire propre à la discipline. |

Le programme de musique comprend trois compétences à développer.
Cependant, un seul résultat apparaîtra au bulletin.

Tout au long de la deuxième année, l'élève devient de plus en plus autonome pour exécuter les tâches demandées.

Principales évaluations et résultats inscrits au bulletin

| 1 ^{re} étape (20 %) Du 27 août au 7 novembre | | 2 ^e étape (20 %) Du 10 novembre au 13 février | | 3 ^e étape (60 %) Du 16 février au 22 juin | | |
|---|---|---|---|--|---------------------------------------|------------------------------------|
| Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape | Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin? | Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape | Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin? | Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape | Épreuves obligatoires MEQ / CSS | Résultat inscrit au bulletin |
| Inventer Interpréter Apprécier | Oui | Inventer Interpréter Apprécier | Oui | | Non | Non |

Musique, 3^e année

Compétences développées par l'élève

| | |
|--|--|
| Inventer des pièces vocales ou instrumentales | Avec l'aide de l'enseignant, l'élève apprend à utiliser chacune des étapes de la démarche de création. À la suite, d'expérimentations variées, il exploite des éléments du langage musical, des moyens sonores et des structures, tout en enrichissant ses idées grâce au partage avec les autres. |
| Interpréter des pièces musicales | L'élève apprend à interpréter des pièces de styles variés avec sa voix et différents instruments. Il commence à décrire son interprétation. Il tient compte des gestes de direction (début et fin de la pièce, nuances, etc.). |
| Apprécier des œuvres musicales, ses réalisations et celles de ses camarades | En utilisant de façon adéquate le vocabulaire disciplinaire, l'élève décrit des éléments de contenu présents dans la réalisation ou dans l'œuvre musicale. |

Le programme de musique comprend trois compétences à développer.
Cependant, un seul résultat apparaîtra au bulletin.

Tout au long de la troisième année, l'élève développe les trois compétences avec le soutien de son enseignant.

Principales évaluations et résultats inscrits au bulletin

| 1 ^{re} étape (20 %) Du 27 août au 7 novembre | | 2 ^e étape (20 %) Du 10 novembre au 13 février | | 3 ^e étape (60 %) Du 16 février au 22 juin | | |
|--|--|---|--|--|---------------------------------|------------------------------|
| Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape | Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin? | Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape | Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin? | Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape | Épreuves obligatoires MEQ / CSS | Résultat inscrit au bulletin |
| | Non | Inventer Interpréter Apprécier | Oui | Inventer Interpréter Apprécier | Non | Oui |

Musique, 4^e année

Compétences développées par l'élève

| | |
|--|--|
| Inventer des pièces vocales ou instrumentales | Avec l'aide de l'enseignant, l'élève apprend à utiliser chacune des étapes de la démarche de création. À la suite, d'expérimentations variées, il exploite des éléments du langage musical, des moyens sonores et des structures, tout en enrichissant ses idées grâce au partage avec les autres. |
| Interpréter des pièces musicales | L'élève apprend à interpréter des pièces de styles variés avec sa voix et différents instruments. Il commence à décrire son interprétation. Il tient compte des gestes de direction (début et fin de la pièce, nuances, etc.). |
| Apprécier des œuvres musicales, ses réalisations et celles de ses camarades | En utilisant de façon adéquate le vocabulaire disciplinaire, l'élève décrit des éléments de contenu présents dans la réalisation ou dans l'œuvre musicale. |

Le programme de musique comprend trois compétences à développer.
Cependant, un seul résultat apparaîtra au bulletin.

Tout au long de la quatrième année, l'élève devient de plus en plus autonome pour exécuter les tâches demandées.

Principales évaluations et résultats inscrits au bulletin

| 1 ^{re} étape (20 %) Du 27 août au 7 novembre | | 2 ^e étape (20 %) Du 10 novembre au 13 février | | 3 ^e étape (60 %) Du 16 février au 22 juin | | |
|--|--|---|--|--|---------------------------------|------------------------------|
| Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape | Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin? | Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape | Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin? | Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape | Épreuves obligatoires MEQ / CSS | Résultat inscrit au bulletin |
| | Non | Inventer Interpréter Apprécier | Oui | Inventer Interpréter Apprécier | Non | Oui |

Musique, 5^e année

Compétences développées par l'élève

| | |
|--|--|
| Inventer des pièces vocales ou instrumentales | L'élève utilise de façon consciente chacune des étapes de la démarche de création en utilisant sa voix, des instruments de percussion et des instruments mélodiques. Sa réalisation démontre un rapport étroit entre les éléments du langage musical, les moyens sonores et les éléments de techniques exploités. |
| Interpréter des pièces musicales | L'élève s'approprie de plus en plus le contenu musical et la technique instrumentale tout en apprenant les règles de musique d'ensemble. Son interprétation contient des intentions expressives claires et est en accord avec le texte musical de la pièce choisie, laquelle est d'une durée variable. L'élève en respecte la structure, contrôle les éléments de techniques appropriés et tient compte des règles relatives à la musique. |
| Apprécier des œuvres musicales, ses réalisations et celles de ses camarades | L'élève apprend à utiliser de plus en plus le vocabulaire relié à la musique et découvre des œuvres variées. Il apprend à décrire des éléments de contenu dans l'œuvre. À la suite d'activités d'audition, il repère des éléments musicaux, est amené à les comparer d'un extrait à un autre et à y associer des traces d'ordre socioculturel. |

Le programme de musique comprend trois compétences à développer.

Cependant, un seul résultat apparaîtra au bulletin.

Tout au long de la cinquième année, l'élève développe les trois compétences avec le soutien de son enseignant.

Principales évaluations et résultats inscrits au bulletin

| 1 ^{re} étape (20 %) Du 27 août au 7 novembre | | 2 ^e étape (20 %) Du 10 novembre au 13 février | | 3 ^e étape (60 %) Du 16 février au 22 juin | | |
|--|--|---|--|--|--------------------------------|------------------------------|
| Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape | Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin? | Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape | Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin? | Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape | Épreuves obligatoires MEQ/ CSS | Résultat inscrit au bulletin |
| | Non | Inventer Interpréter Apprécier | Oui | Inventer Interpréter Apprécier | Non | Oui |

Musique, 6^e année

Compétences développées par l'élève

| | |
|--|--|
| Inventer des pièces vocales ou instrumentales | L'élève utilise de façon consciente chacune des étapes de la démarche de création en utilisant sa voix, des instruments de percussion et des instruments mélodiques. Sa réalisation démontre un rapport étroit entre les éléments du langage musical, les moyens sonores et les éléments de techniques exploités. |
| Interpréter des pièces musicales | L'élève s'approprie de plus en plus le contenu musical et la technique instrumentale tout en apprenant les règles de musique d'ensemble. Son interprétation contient des intentions expressives claires et est en accord avec le texte musical de la pièce choisie, laquelle est d'une durée variable. L'élève en respecte la structure, contrôle les éléments de techniques appropriés et tient compte des règles relatives à la musique. |
| Apprécier des œuvres musicales, ses réalisations et celles de ses camarades | L'élève utilise de plus en plus le vocabulaire relié à la musique et découvre des œuvres variées. Il décrit des éléments de contenu dans l'œuvre. À la suite d'activités d'audition, il repère des éléments musicaux, est amené à les comparer d'un extrait à un autre et à y associer des traces d'ordre socioculturel. |

Le programme de musique comprend trois compétences à développer.
Cependant, un seul résultat apparaîtra au bulletin.

Tout au long de la sixième année, l'élève devient de plus en plus autonome pour exécuter les tâches demandées.

Principales évaluations et résultats inscrits au bulletin

| 1 ^{re} étape (20 %) Du 27 août au 7 novembre | | 2 ^e étape (20 %) Du 10 novembre au 13 février | | 3 ^e étape (60 %) Du 16 février au 22 juin | | |
|--|--|---|--|--|---------------------------------|------------------------------|
| Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape | Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin? | Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape | Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin? | Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape | Épreuves obligatoires MEQ / CSS | Résultat inscrit au bulletin |
| Inventer Interpréter Apprécier | Gr. 601 Non | Inventer Interpréter Apprécier | Gr. 601 Oui | Inventer Interpréter Apprécier | Non | Gr. 601 Oui |
| | Gr. 602 Oui | | Gr. 602 Oui | | | Gr. 602 Non |